

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 FEVRIER 2024

DELIBERATION N° 2024/07

SUPPRESSION DE POSTE POUR CAUSE DE DEPART A LA RETRAITE D'UN AGENT DE LA COMMUNE

Date de la convocation :
10 février 2024

Nombre de membres
composant l'Assemblée: **23**

Nombre de conseillers
en exercice : **22**

Nombre de membres
présents : **12**

Nombre de votants : **16**

Quorum : **12**

Secrétaire de séance
Mme Minvielle

EXPOSE

Le **lundi 19 février 2024 à 18 heures**, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Alata se sont réunis, sur convocation de Monsieur Etienne FERRANDI, Maire. Cette séance de travail s'est tenue en salle de réunion de la Mairie annexe, Pôle socioculturel de Trova, la configuration actuelle de la salle Conseil Municipal de la mairie du village ne permettant pas la tenue de réunions d'Assemblée.

ETAIENT PRESENTS : M. FERRANDI, Mme DEFRANCHI, M. PELLEGRIN, M. MERY, Mme POGGI, *adjoints au maire*, M. ALESANDRI, Mme CASASOPRANA Mme FERRANDO, M. GONZALEZ, Mme MINVIELLE, M. DEFENDINI, M. MORETTI, *conseillers municipaux*

ETAIENT REPRESENTES :

Jean-Paul BONARDI (donne procuration à Etienne FERRANDI)
Marie-Madeleine FONTAINE (donne procuration à Jean-François ALESANDRI)
François PERALDI (donne procuration à Anne-Marie POGGI)
Véronique PIETRI (donne procuration à Jean-Frédéric PELLEGRIN)

ETAIENT ABSENTS : M. BONARDI, Mme ROMANI, Mme CASALONGA-MARI, M. PERALDI, Mme AVOLIO, M. GUITERA, M. MEZZACQUI, Mme PIETRI, Mme VALENTI, *conseillers municipaux*

Un agent de la commune, titulaire du poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe à temps complet, a fait connaître son projet de départ à la retraite, à compter du 21 mars 2024.

Dans ce contexte, il est proposé au Conseil Municipal la suppression de ce poste.

Le tableau des effectifs sera modifié en ce sens.

DECISION

**Sur exposé de Monsieur Jean-Frédéric Pellegrin,
Adjoint au Maire délégué aux Finances, au Budget et aux Ressources Humaines,**

**Le Conseil Municipal
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le tableau des effectifs de la commune ;

Considérant le projet de départ à la retraite d'un agent de la commune, titulaire du grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe à temps complet ;

DECIDE de la suppression dudit poste ;

DIT que le tableau de la commune sera modifié en ce sens.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Mairie.

.....
Fait et délibéré à Alata, les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Etienne FERRANDI**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000061-20240219-2024_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/03/2024
Publication : 03/03/2024